



14, rue Saint-Dominique
75 700 PARIS SP 07
Adresse géographique :
27, boulevard de Stalingrad
92 240 Malakoff
Tél : 01 46 73 78 74
Fax. : 01 46 73 77 18
contact.csrsm@defense.gouv.fr



Rapport d'évaluation de l'état de la réserve militaire en 2009

Résumé du rapport d'évaluation

RESERVE D'EMPLOI FONDEE SUR LE VOLONTARIAT ET PLEINEMENT INTEGREE AUX FORCES D'ACTIVE AVEC LA RESERVE

La stratégie 2009 visait à réaliser **63 340 réservistes opérationnels** sur une durée moyenne d'activité de **20 jours** par an. De fait, l'objectif est satisfait à **92,05%** (**58 307 réservistes opérationnels**) pour une durée moyenne de **19,71 jours** d'activité par an (**21,65 jours** par an pour les armées hors gendarmerie). La **réserve opérationnelle** est active (**38 ans**), féminisée (**18%**) et bien distribuée en catégories de grade.

En 2009, le **volume total des activités** s'élève à **1 149 150** journées (contre 1188 854 journées en 2008) et l'essentiel de l'activité (**80,07%**) a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort d'unité ou en état-major. En 2009, le **taux d'activité en OPEX** est passé à **2,57%** (durcissement des opérations ?) et **4,16%** pour les armées seules. Le recrutement des volontaires issus de la société civile reste stable à **35,01%**. L'ensemble des **formations initiales** a été dispensé à **13 062 stagiaires**.



Chiffres-clé

58307 : Nombre de volontaires ayant souscrit un ESR (légère baisse par rapport à 2008 : -3%).

2,57% : Taux d'activité des réservistes en OPEX (contre 4,62% en 2008).

19,71 jours d'activité en moyenne pour les réservistes sous ESR (contre 19,77 en 2008).

+12,41% de réservistes citoyens.

MONTEE EN PUISSANCE DANS D'EXCELLENTEES CONDITIONS AVEC LES ENTREPRISES

- **28** CORRESPONDANTS REGIONAUX ENTREPRISES-DEFENSE.
- **270** CONVENTIONS DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RESERVE MILITAIRE ACTIVES.
- **3** CONVENTIONS D'INTEGRATION (ESR) DES ENTREPRISES EN SOUTIEN DE LA DEFENSE POUR L'EXPORT ET LES OPERATIONS EXTERIEURES (OPEX).



Grande stabilité dans les chiffres comparativement à 2008

ENTRETENIR L'ESPRIT DE DEFENSE ET LE LIEN NATION / FORCES ARMEES AVEC LA RESERVE CITOYENNE

La **réserve citoyenne** marque une progression de **12,41%** par rapport à 2008. Le personnel est composé à **69%** d'anciens militaires et de **31%** issus directement du civil. Cette composante de la réserve est également en hausse en termes de féminisation avec un taux de **13,80%**.

DES TRAVAUX COLLABORATIFS REMARQUABLES REALISES AU CSRM PAR LES GROUPES DE TRAVAIL ET PAR LES COMMISSIONS.

- Renforcer le message officiel.
- Grande synergie entre les armées et les Associations.
- Echanges intensifiés dans l'OTAN.



AMELIORER LA NOTORIETE DE LA RESERVE

La notoriété de la réserve est en baisse chez les Français. Il faut **intensifier** le **discours officiel** sur cette **nouvelle réserve volontaire**.

- Journée nationale du réserviste (JNR) 2009 : **328** manifestations organisées autour du thème "**s'engager pour des valeurs et les transmettre**".
- Attractivité du site Internet du CSRM : **485 000** connexions

PARTENAIRE AVEC LA RESERVE CITOYENNE

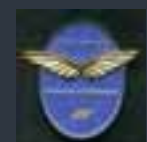
- **22** associations se sont vu attribuer la qualité de partenaire de la réserve citoyenne.

LA DYNAMIQUE DE MONTEE EN PUISSANCE MARQUE UNE PAUSE EN 2009



LA RESERVE OPERATIONNELLE

La réserve opérationnelle comprend des volontaires, hommes et femmes, ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant cinq ans à l'issue de leur service actif.



LA RESERVE CITOYENNE

La réserve citoyenne est composée de citoyens qui souhaitent contribuer à l'effort de défense de leur pays sans toutefois accomplir d'activités militaires. Ils sont agréés par l'autorité militaire et agissent en qualité de collaborateurs du service public.

1. LE BILAN DE LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2009.....	4
1.1. Ressources humaines	4
1.1.1. La réserve opérationnelle	4
1.1.1.1. <i>Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle (annexes 1 et 2).</i>	4
1.1.1.2. <i>La montée en puissance des volontaires sous ESR (annexes 3 à 5).</i>	4
1.1.1.2.1. <i>Situation générale.</i>	4
1.1.1.2.2. <i>La situation par catégorie de personnel.</i>	6
1.1.1.2.3. <i>La répartition par origine, par armée et formation rattachée (annexe 6).</i>	7
1.1.1.2.4. <i>La formation militaire initiale des réservistes.</i>	8
1.1.2. La réserve citoyenne	9
1.1.3. La structure de la réserve citoyenne en 2009 (annexe 9).	9
1.2. EMPLOI	10
1.2.1. La réserve opérationnelle	10
1.2.1.1. <i>L'activité des réservistes opérationnels en 2009 (annexes 7 et 8).</i>	10
1.2.2. La réserve citoyenne	12
1.2.2.1. <i>Activités de la réserve citoyenne en 2009</i>	12
1.2.2.1.1. <i>Champ général des activités de la réserve citoyenne.</i>	12
1.3. Analyse budgétaire	12
1.4. Les associations de réservistes.	13

2. L'EVOLUTION DE LA RESERVE A TRAVERS LES TRAVAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE....	14
2.1. Réforme des textes législatifs et réglementaires	14
2.1.1. Le décret n°2009-1304 du 26 octobre 2009 relatif à la réserve militaire et modifiant le code de la défense;	14
2.1.2. Frais de déplacement des réservistes.	15
2.2. La protection sociale du réserviste	15
2.2.1. Le réserviste victime d'un accident en service.	15
2.2.1.1. Données statistiques.	15
2.2.1.2. Le dispositif de protection du réserviste : prise en charge des bénéficiaires.	16
2.3. La communication.	16
2.3.1 Le site Internet du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire.	16
2.3.2. Communication électronique: perspectives 2010.	17
2.3.3. La Journée Nationale du Réserviste (JNR).....	18
2.3.3.1. Objectifs.	18
2.3.3.2. Déroulement.	18
2.3.3.3. Manifestations majeures.	19
2.3.3.4. Communications.	20
2.4. Le partenariat avec les entreprises	21
2.4.1. L'organisation du partenariat.....	21
2.4.2. Le dispositif légal et conventionnel du partenariat.	22
2.4.3. Résultats.....	23
2.4.4. Les conventions d'admission à servir de réservistes opérationnels auprès d'entreprises (articles L 4221-7 à L 4221-9 du code de la défense).	23
2.5. Les commissions et groupes de travail	24
2.5.1. Les commissions.	24
2.5.2. Les groupes de travail.....	24
3. CONCLUSION.	26
ANNEXES	27

LISTE DES ACRONYMES

BLC	Bureau Local du Contentieux
CCM	Coopération Civilo Militaire
CRED	Correspondant Régionaux Entreprises Défense
CGPME	Confédération Général des Petites et Moyennes Entreprises
CLRE	Comité de Liaison Réserve Entreprise
CSRM	Conseil Supérieur de la Réserve Militaire
DGA	Délégation Général pour l'Armement
DiCOD	Délégation à la Communication et à l'Information de la Défense
DMD	Délégué Militaires Départementaux
ESR	Engagement à Servir dans la Réserve
FMIR	Formation Militaire Initiale des Réservistes
FNASOR	Fédération Nationale des Associations de Sous-officiers de Réserve
ITT	Interruptions Temporaires de Travail
JAPD	Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
JNR	Journée National du Réserviste
LFI	Loi de Finance Initiale
MDR	Militaire du Rang
OPEX	Opérations Extérieures
PMIPDN	Préparation Militaire d'Initiation et de Perfectionnement à la Défense Nationale
RC	Réserve Citoyenne
RLJC	Réservistes à la Jeunesse et à la Citoyenneté
RO	Réserve Opérationnelle
RCS	Rémunération et Charges Sociales
SEA	Services des Essences des Armées
SSA	Service de Santé des Armées
UNOR	Union nationale des officiers de réserves et des organisations de réservistes

1. LE BILAN DE LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2009.

1.1. Ressources humaines

1.1.1. La réserve opérationnelle

Un bilan qui confirme toujours la nécessité de fidéliser les volontaires et de maintenir le budget au niveau nécessaire pour atteindre les objectifs fixés de montée en puissance.

1.1.1.1. Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle (annexes 1 et 2).

Au 31 décembre 2009, le nombre de réservistes sous Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) était de 58 307 volontaires. La moyenne d'âge était de 38 ans.

Si les besoins opérationnels l'exigeaient, ces volontaires peuvent être renforcés par 95 166 anciens militaires d'active assujettis aux obligations de disponibilité. (Rappel par décret de tout ou partie des disponibles).

1.1.1.2. La montée en puissance des volontaires sous ESR (annexes 3 à 5).

1.1.1.2.1. Situation générale.

L'objectif de montée en puissance des volontaires fixé pour 2009 était de 63 340 réservistes, toutes catégories confondues. Cet objectif est satisfait à 92,05%. Nous constatons néanmoins une **diminution annuelle nette de 1818 volontaires** comparativement à 2008.

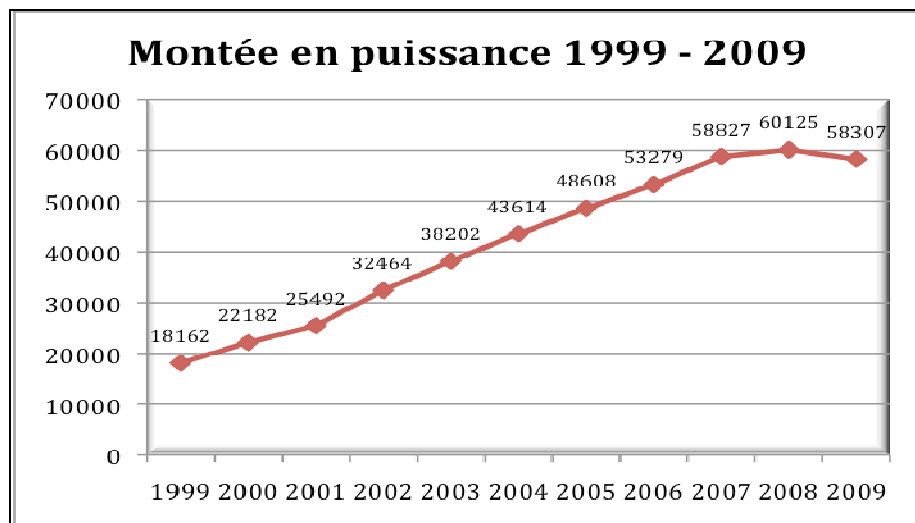
ESR réalisés en 2009

DEFENSE	TOTAL		
	CIBLE 2009	REALISEES	%
TERRE	19 000	17 225	90,66%
MARINE	6 500	6 012	92,49%
AIR	5 600	5 259	93,91%
GENDARMERIE	27 000	25 823	95,64%
SANTE	5 020	3 780	75,30%
ESSENCES	100	91	91,00%
DGA	120	117	97,50%
TOTAL	63 340	58 307	92,05%

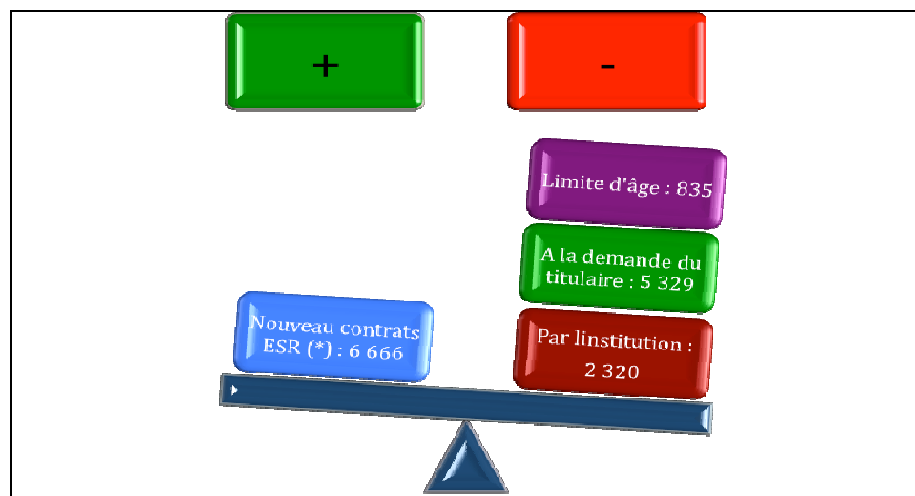
Evolution du nombre d'ESR entre 2002 et 2009

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Terre	11 348	13 304	15 439	16 485	17 002	18 249	18 348	17 225
Air	3 673	4 157	4 369	4 823	5 260	5 824	5 362	5 259
Marine	4 267	5 068	5 162	5 493	5 660	6 199	6 372	6 012
Service de santé	1 110	1 538	2 125	2 401	2 707	3 216	3 500	3 780
Service des essences	100	102	89	83	97	97	90	91
Délégation générale pour l'armement	0	0	0	28	50	63	81	117
Gendarmerie	11 966	14 033	16 430	19 295	22 503	25 179	26 372	25 823
TOTAL	32 464	38 202	43 614	48 608	53 279	58 827	60 125	58 307

Toutefois ce résultat doit être mis en parallèle avec les données brutes du recrutement réalisé au cours de l'année 2009.



En réalité, ce sont 6 666 réservistes sous ESR, qui ont été recrutés (nouveaux contrats) par l'ensemble des forces armées.



(*) Correspond aux volontaires qui souscrivent pour la première fois un contrat ESR

La diminution du nombre d'ESR constatée au 31 décembre 2009 résulte essentiellement de la conjonction de deux facteurs :

- un nombre de nouveaux contrats ESR en baisse,
 - un nombre de contrats non reconduits au 31 déc. 09 en augmentation.
- Ainsi, sur 8484 cessations d'activité, 10% résultent d'une atteinte de la limite d'âge tandis que 63 % correspondent à une décision d'arrêt d'activité prise par les réservistes (résiliation, agréments dans la réserve citoyenne et non renouvellement de contrat à échéance).

Ce bilan démontre l'importance primordiale de fidéliser les volontaires. A ce titre le rapport parlementaire de 2008 a fait part de la nécessité de cerner les causes de départs prématurés et de cibler les mesures à prendre pour améliorer l'attractivité, le recrutement et la fidélisation. En juin 2009, l'étude sur les motifs de non renouvellement des contrats ESR a été rendue par le centre d'étude en sciences sociales de la défense (C2SD).

Elle constate une différence de traitement entre les réservistes anciens militaires d'active et les réservistes issus de la société civile. Les premiers rencontrent moins de difficultés que les seconds, en termes de missions effectuées et d'intégration à l'unité d'affectation. Elle souligne que près de 70% des réservistes qui mettent fin à leur contrat ont une ancienneté inférieure à 5 ans, il semble donc indispensable de fidéliser en priorité les réservistes souscrivant leur premier contrat.

Elle a mis en évidence les raisons de non renouvellement des contrats ESR et identifiées trois facteurs d'amélioration :

- améliorer la gestion du personnel de réserve et clarifier son organisation (directive sur l'harmonisation des procédures d'administration en cours d'élaboration par la DRH-MD),
- développer des liens entre l'entreprise et la réserve (partenariat des entreprises),
- répondre au manque de reconnaissance des réservistes issus de la société civile en proposant de meilleures perspectives d'évolution.

1.1.1.2.2. La situation par catégorie de personnel.

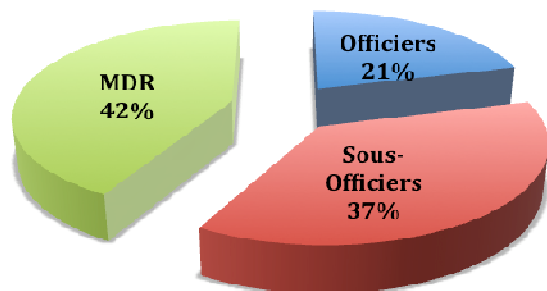
En 2009, la baisse constatée se répartie de la façon suivante pour chaque catégorie de personnel :

Officiers	:	- 191
Sous-officiers	:	- 182
Militaires du rang	:	- 1445

Avec **12 130** officiers, le sureffectif observé en 2008 n'est plus constaté sur 2009 et l'objectif assigné pour cette catégorie de personnel est satisfait à **95,97%**.

Le volume des sous-officiers atteint un total de **21 460** réservistes, correspondant à **89,69%** de l'objectif de recrutement 2009.

Répartition catégorielle des réservistes sous ESR en 2009



Avec **24 717** militaires du rang, la cible fixée pour 2009 est atteinte à **92,32%**. Comme pour la catégorie des officiers, le sureffectif n'est plus constaté sur cette catégorie de personnel.

Désormais:

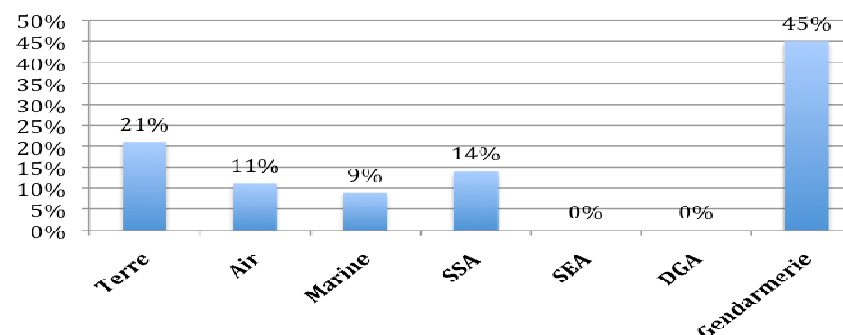
- les **officiers** représentent **20,80%** du total des réservistes opérationnels volontaires ;
- les **sous-officiers** en représentent **36,81%** ;
- les **militaires du rang** en représentent **42,39%**.

Enfin, le taux de féminisation global s'établit à **18%**, il est en augmentation de 1% par rapport à l'année précédente.

Féminisation de la réserve opérationnelle sous ESR en 2009

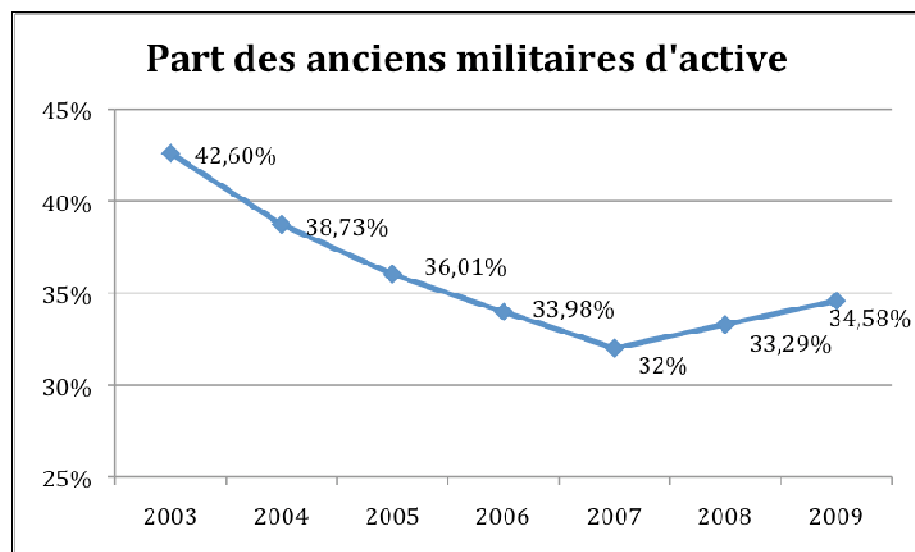


Répartition de la population féminine sous ESR en 2009



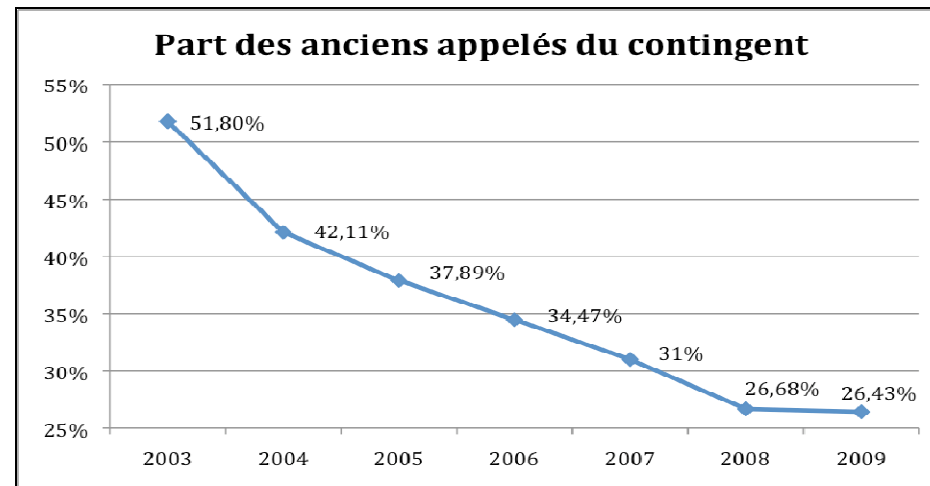
1.1.1.2.3. La répartition par origine, par armée et formation rattachée (annexe 6).

Jusqu'en 2007, les armées ont vu leurs populations issues des militaire d'active ou du contingent baisser à l'exception du Service des Essences des Armées (SEA) et de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) dont le recrutement est quasi-exclusivement réalisé en interne. Depuis 2008, la proportion des volontaires issus de l'armée d'active est légère augmentation pour atteindre la part de **34,58%** en 2009.

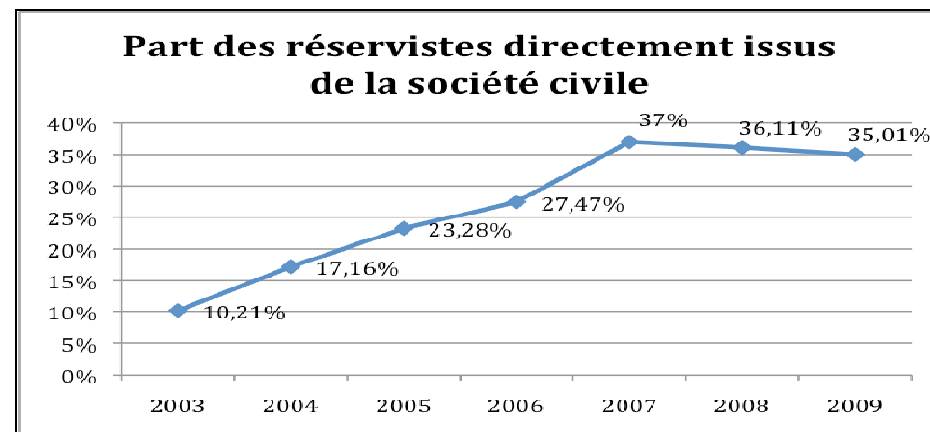


La proportion des réservistes sous ESR issus d'un volontariat dans les armées et formations rattachées se stabilise à **3,98%** (contre 3,92 % en 2008).

La part des appelés du contingent poursuit sa décroissance naturelle et se stabilise en 2009 à **26,43%**.



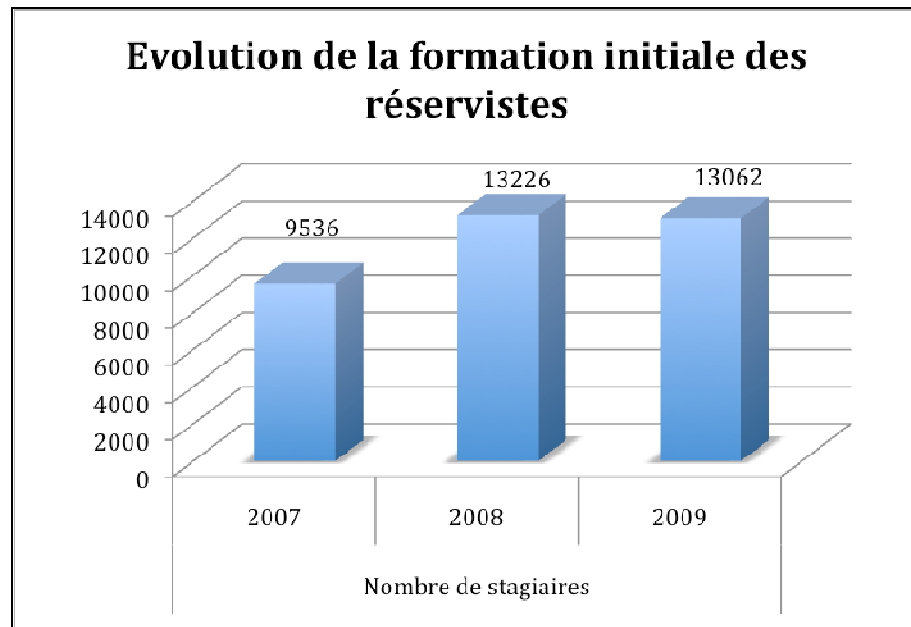
Enfin, la part des réservistes sous ESR issus directement de la société civile reste stable (**35,01%**), permettant ainsi de combler sans difficulté l'attrition naturelle de la ressource issue du service national.



La réserve militaire poursuit sa mutation avec succès mais marque une pause en 2009 (stabilité dans les chiffres).

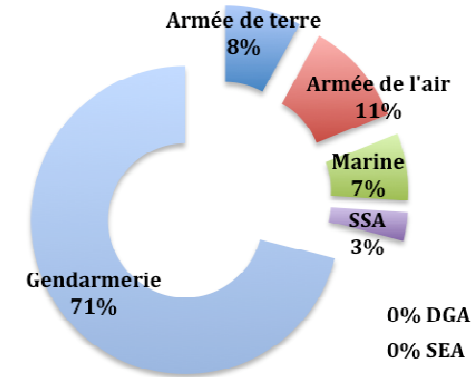
1.1.1.2.4. La formation militaire initiale des réservistes.

Il existe deux types de formations : la "formation militaire initiale des réservistes" (FMIR) dispensée aux réservistes sous ESR et la préparation militaire d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN) qui englobe l'ensemble des formations initiales dispensées aux volontaires issus de la société civile. En 2009, malgré un léger déficit de **-164** stagiaires, **13062** stagiaires ont été formés.



L'ensemble des forces armées adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques. La complexité ainsi générée devient totalement illisible pour les volontaires civils.

Répartition des formations reçues en 2009



De fait, il n'existe pas de modèle standardisé d'organisation de la FMIR, ou des PMIPDN, ni dans leur contenu, ni dans sa durée.

Ainsi,

- L'armée de l'air applique son dispositif FMIR à la totalité des formations dispensées aux jeunes volontaires issus de la société civile, sans distinction de niveau de recrutement. A cet effet, elle a adopté une durée minimum de 30 jours minimum (payés) par an et par stagiaire.
- La Gendarmerie nationale et la marine font précéder le premier contrat de formation initiale par une période d'initiation (PMIPDN).
- L'armée de terre, comme le Service de santé des armées, mettent en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilités envisagées.
- Le Service des essences des armées et la Délégation générale pour l'armement ne proposent pas de dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée des réservistes dont le recrutement est quasi-exclusivement interne.

1.1.2. La réserve citoyenne

La modification de l'organisation de la réserve militaire, introduite par la loi 2006-449 du 18 avril 2006, a rattaché la totalité des anciens militaires d'active ou sous contrat, ayant une obligation de disponibilité, à la réserve opérationnelle de deuxième niveau.

La composition de la réserve citoyenne a ainsi été clarifiée. Elle ne comporte plus désormais que les seuls volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience, soucieux d'apporter leur soutien à la défense nationale sans pour autant agir en qualité de militaire. Composée uniquement de collaborateurs bénévoles du service public, aucun objectif quantitatif n'est fixé pour cette composante.

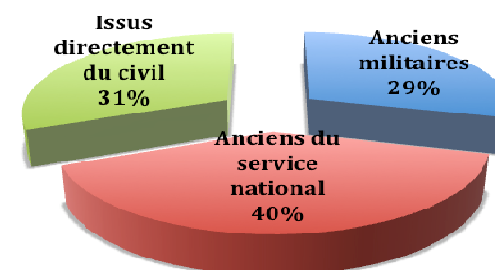
1.1.3. La structure de la réserve citoyenne en 2009 (annexe 9).

La composition de la réserve citoyenne est de mieux en mieux circonscrite. Il conviendra désormais d'observer l'évolution relative du nombre d'anciens militaires d'active et de réservistes opérationnels par rapport à celui des réservistes citoyens directement issus de la société civile.

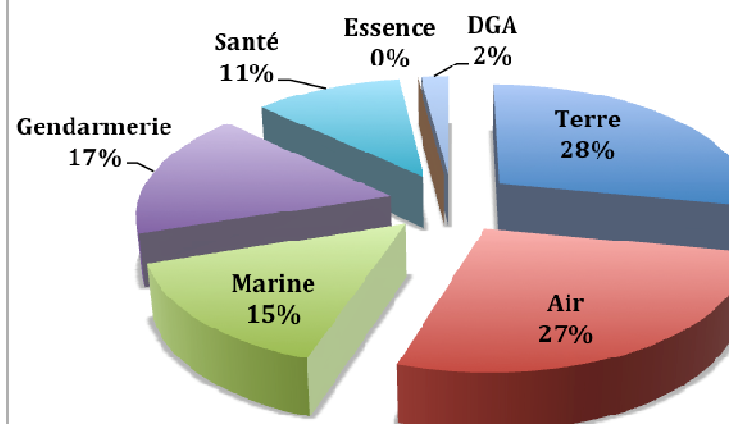
Au 31 décembre 2009, le nombre de réservistes citoyens agréés est de **2536** volontaires. Ce chiffre est en augmentation de **12,41%** comparativement à 2008 (2256).

La proportion des réservistes citoyens issus directement de la société civile reste identique à celle observée l'année passée avec un taux de **31%**.

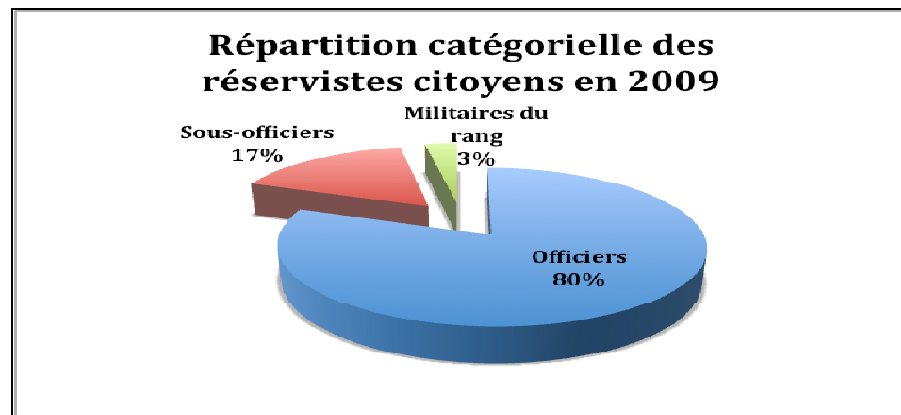
Répartition par origine des réservistes citoyens en 2009



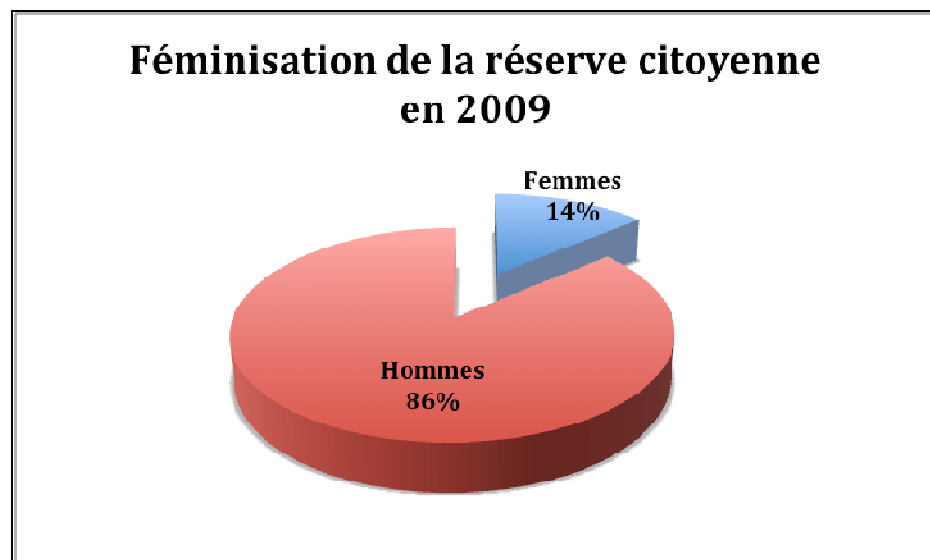
Répartition de la réserve citoyenne en 2009



Les réservistes citoyens sont en grande majorité des officiers.



En 2009 le taux de féminisation de la réserve citoyenne reste stable à **13,80%** (13,3% en 2008).



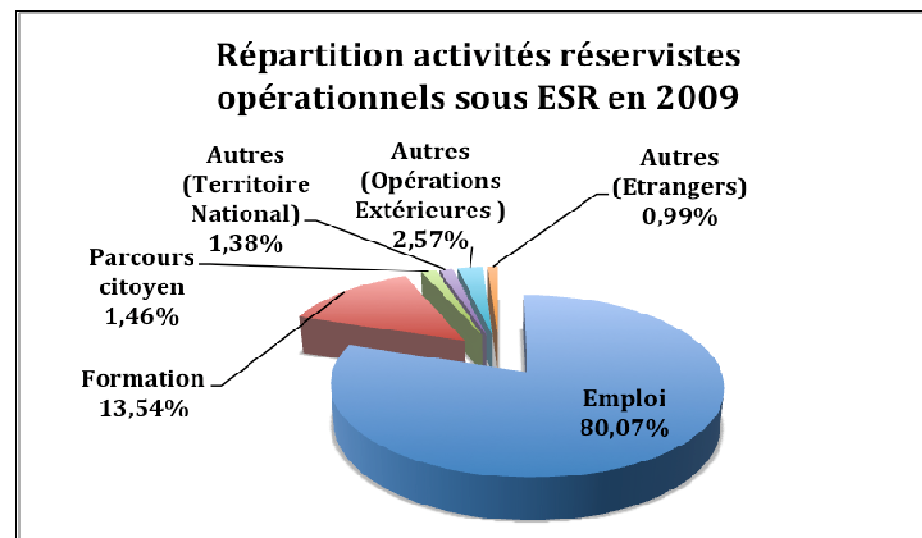
1.2. Emploi

1.2.1. La réserve opérationnelle

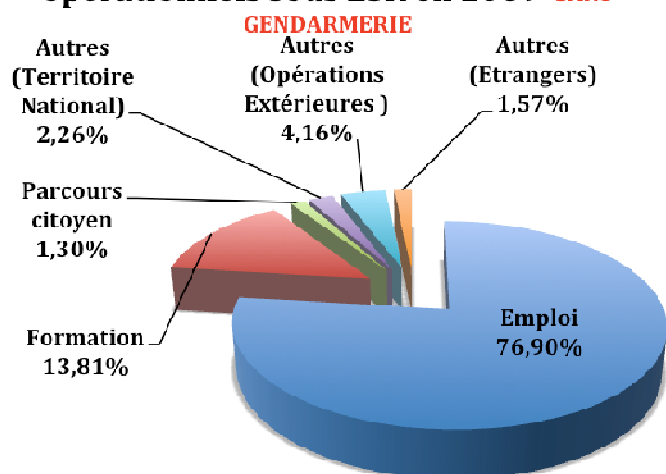
1.2.1.1. L'activité des réservistes opérationnels en 2009 (annexes 7 et 8).

En 2009, le volume total des activités de la réserve opérationnelle s'élève à **1 149 150** journées, soit en **diminution de 3,3 %** par rapport à l'année 2008 (1 188 854 journées en 2008). L'essentiel de l'activité (**80,07%**) a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort des unités ou en état-major. In fine, la durée d'activité moyenne annuelle par réserviste (**19,71** jours) est en deçà de l'objectif fixé de (20,27 jours). A noter que la moyenne d'activité armées et formations rattachées, hors gendarmerie atteint les **21,65** jours.

La participation aux opérations extérieures (OPEX) (**2,57%**) est en diminution par rapport à 2008 (4,62%). Le rapport de cette baisse se vérifie à nouveau lorsque le périmètre retenu ne concerne que les armées et formations rattachées **4,16%** pour 2009 (durcissement des opérations ?).



Répartition activités réservistes opérationnels sous ESR en 2009 **SANS**



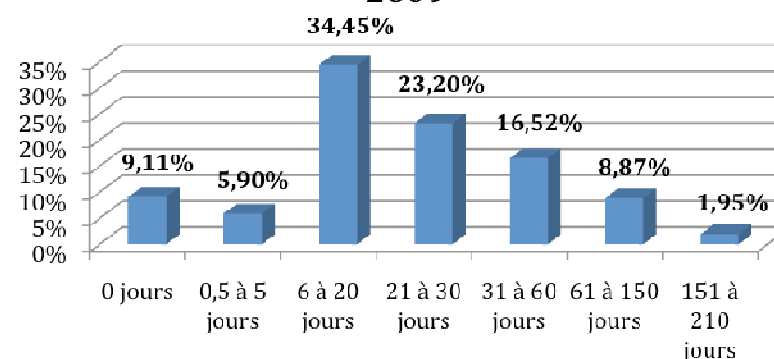
Cette moyenne est la résultante de situations contrastées. L'armée de l'air et l'armée de terre ont dépassés leurs objectifs d'activité, tandis que les autres armées les ont tous pratiquement atteints. En revanche, le SSA et la gendarmerie restent en deçà de l'objectif.

Armées	Réalisé ESR	Moyenne activité
Terre	17 225	22,07
Air	5 259	25,00
Marine	6 012	19,64
SSA	3 780	18,08
SEA	91	30,11
DGA	117	20,19
Gendarmerie	25 823	17,27
TOTAL ARMEES	32 484	21,65
TOTAL DEFENSE	58 307	19,71

Enfin, il convient de souligner que la durée des activités des réservistes opérationnels sous ESR se situe, pour l'essentiel, dans une plage de 6 à 30 jours d'activités (57,65%). Les réservistes sous ESR employés plus

de 30 jours par an représentent 27,34% des effectifs et 10,82% d'entre eux accomplissent des d'activités d'une durée supérieure à 60 jours par an.

Durée moyenne des activités des réservistes sous ESR en 2009



1.2.2. La réserve citoyenne

1.2.2.1. Activités de la réserve citoyenne en 2009.

1.2.2.1.1. Champ général des activités de la réserve citoyenne.

La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Les activités qui s'y rattachent peuvent s'inscrire dans une démarche interarmées ou dans le cadre d'un projet particulier propre à une armée ou une formation rattachée.

Les réservistes citoyens peuvent manifester leur soutien aux armées de différentes manières, notamment dans les domaines suivants :

- actions visant à renforcer l'esprit de défense ;
- aide au recrutement de l'active et de la réserve ;
- aide à la reconversion des anciens militaires ;
- actions d'information au profit de la défense ;
- communication et relations publiques au profit des forces armées ;
- sensibilisation et information des décideurs civils sur les questions de défense ;
- participation au recueil de l'information ouverte ;
- contribution au devoir de mémoire ;
- actions au profit de la jeunesse conduites dans le cadre de la défense ;
- participation à des actions de sensibilisation et d'information sur l'intelligence économique.

L'organisation des activités de la réserve citoyenne et l'agrément de ces activités est entièrement à la charge des armées, de la Gendarmerie nationale et des formations rattachées. Cela permet de laisser une marge d'appréciation au commandement militaire pour intégrer l'action des réservistes citoyens au sein de dispositifs et de politiques de rayonnement adaptés à chaque composante des forces militaires.

1.3. Analyse budgétaire

En 2009, la **consommation de la réserve militaire au titre des rémunérations et des charges sociales (RCS)** hors pensions a atteint le montant de **80 Millions d'€uros**, soit un montant semblable à celui de 2008 sur un périmètre identique. Les crédits de la gendarmerie nationale ne sont plus pris en compte depuis son transfert au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Il est également important de souligner que **20 millions d'euros** ont été consommés au titre des **crédits de fonctionnement**. A la fin de l'exercice 2009, pour ce même périmètre, les forces armées auront consommé **89,28 %** des crédits affectés.



1.4. Les associations de réservistes.

En application des dispositions de l'article L 4211-1 du code de la défense et en fonction de leur engagement dans les domaines couverts par la réserve citoyenne, les associations de réservistes, d'anciens militaires, ainsi que celles dont les activités contribuent à la promotion de la défense, peuvent se voir attribuer la qualité de "partenaire de la réserve citoyenne".

Cette distinction, qui permet de reconnaître de manière particulière le rôle des associations de réservistes et d'anciens réservistes, est délivrée pour une période renouvelable de trois années par arrêté du ministre de la défense publié au Journal Officiel de la République française. Elle est subordonnée à l'agrément de la candidature par le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire et à la signature par le représentant légal de l'association d'une charte d'adhésion aux principes et aux missions de la réserve citoyenne.

En 2009, une seule association s'est vu attribué la qualité de partenaire de la Réserve citoyenne ; portant ainsi leur nombre à **22** :

- Association nationale le Saillant de Saint-Mihiel.

Les associations nationales de réservistes participent pleinement aux travaux du CSRM, où chacune d'entre elles possède la même représentativité et bénéficie de la même capacité de proposition. Elles jouent également un rôle déterminant dans la recherche de bénévoles pour des activités spécifiques telles que la participation des réservistes citoyens aux missions de renfort du protocole du ministère des anciens combattants lors des cérémonies commémoratives officielles.

Au niveau international, il est à noter l'excellence des sportifs et des intervenants de haut niveau de l'UNOR et de la FNASOR¹ notamment

dans le cadre de la CIOR (Confédération Interalliée des Officiers de Réserve).

Par ailleurs, le rôle des associations dans la préparation, aux niveaux local et national, de la journée nationale du réserviste, est devenu essentiel. Elles sont représentées au sein du comité de pilotage de cette journée par deux associations à vocation interarmées.

Enfin, les associations de réservistes et d'anciens réservistes trouveront, dans les dispositifs départementaux des carrefours de la défense, des structures qui leur permettront, de mutualiser et de coordonner leurs actions.

¹ UNOR: Union nationale des officiers de réserves et des organisations de réservistes
FNASOR: Fédération Nationale des Associations de Sous-officiers de Réserve

2. L'EVOLUTION DE LA RESERVE A TRAVERS LES TRAVAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE.

2.1. Réforme des textes législatifs et réglementaires.

L'année 2009 a été marquée par:

1. la modification par un décret du 26 octobre 2009 du code de la défense dans sa partie réglementaire avec des dispositions précisant les modalités d'admission à servir d'un réserviste auprès d'une administration ou établissement public et des dispositions relatives à l'avancement d'échelon.

2. la publication d'un décret et d'un arrêté relatifs aux frais de déplacements.

2.1.1. Le décret n°2009-1304 du 26 octobre 2009 relatif à la réserve militaire et modifiant le code de la défense;

Conformément aux textes relatifs au conseil supérieur de la réserve militaire, ce projet de décret a été soumis aux membres du CSRM qui ont émis un avis favorable (*assemblée plénière du 07 avril 2009*)

Ce décret comporte deux volets:

- le premier volet fixe les modalités d'admission à servir de réservistes auprès d'une administration de l'Etat, d'un établissement public administratif, d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou d'une organisation internationale.

Il s'agit de la mise en œuvre de la disposition créée par la loi n°2008-493 du 26 mai 2008

- Cette situation est encadrée par la signature d'une convention entre le ministère de la défense et l'organisme concerné

- ce dispositif ne vise pas à créer un appel d'air et à disperser la réserve militaire mais à répondre à une demande ;
 - Il préserve l'intérêt de la défense et des armées : par un système de remboursement de la solde et la possibilité de retour anticipé du réserviste dans son armée ou formation rattachée ;
 - Il protège les réservistes en donnant un cadre légal à leur action auprès d'organismes non défense.

- le deuxième volet porte sur l'avancement d'échelon

Le décret du 5 octobre 2007 a créé un avancement d'échelon spécifique pour les réservistes où 30 jours d'activité équivalent à un an d'ancienneté. Cette avancée était demandée et attendue par les armées et formations rattachées pour fidéliser et valoriser l'implication des réservistes.

La durée d'activité était comptabilisée depuis la date anniversaire du passage au dernier échelon détenu. En conséquence, la mesure ne produisait d'effet que pour les réservistes dont le corps de rattachement prévoit une progressivité de solde en fonction de l'ancienneté dans l'échelon.

Le nouveau dispositif prévoit que la durée d'activité soit comptabilisée, selon les cas, depuis la date anniversaire :

- du passage au dernier échelon détenu (dispositif actuel) ;
- du passage au grade détenu ;
- ou du premier engagement militaire.

Tous les réservistes opérationnels quel que soit leur corps de rattachement bénéficient maintenant de cette mesure.

2.1.2. Frais de déplacement des réservistes.

Deux textes relatifs aux frais de déplacements du personnel militaire sont parus récemment. Il s'agit du décret n°2009-545 du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel militaire et son arrêté pris en application.

Au-delà des militaires d'active, ces textes s'appliquent :

- Aux **réservistes opérationnels**, dans les conditions définies par les articles R4211-1 et suivants du code de la défense pour les déplacements qu'ils effectuent à l'occasion de l'exécution du service en cours de convocation, et à l'aller et au retour entre leur domicile et leur lieu d'emploi.
- Aux **réservistes citoyens** et aux anciens réservistes admis à l'honorariat de son grade lorsqu'ils participent à des activités définies et agréées par l'autorité militaire dans les conditions prévues à l'article L 4211-6 du code de la défense.

2.2. La protection sociale du réserviste.

2.2.1. Le réserviste victime d'un accident en service.

2.2.1.1. Données statistiques.

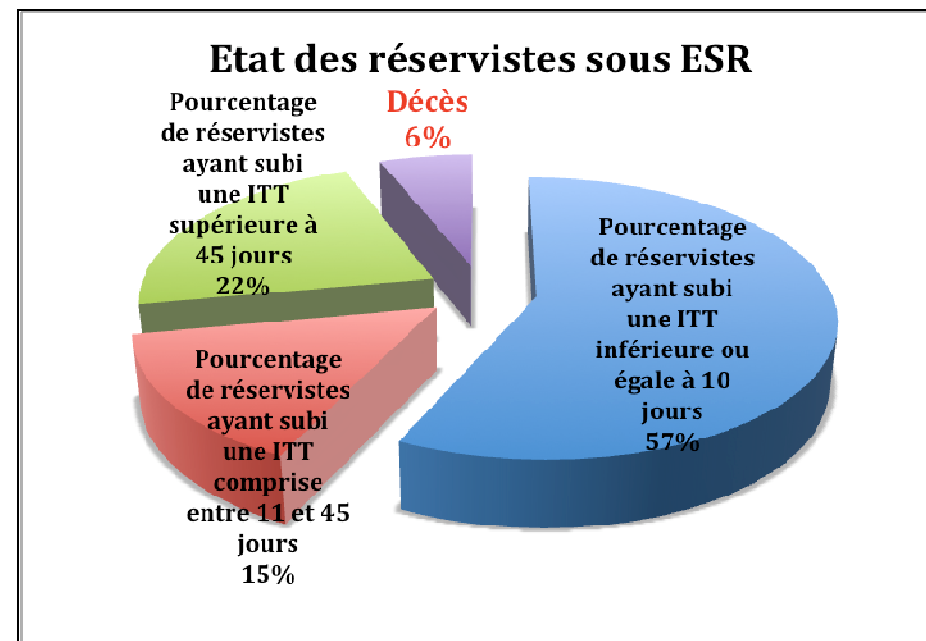
Le code de la défense (Art. L 4251-2 et L 4251-7) garantit au réserviste servant sous ESR le bénéfice des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès, du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve ainsi que le droit à réparation en droit commun des préjudices subis.

En 2009, 46 accidents liés au service ont été dénombrés dans la population des réservistes opérationnels servant sous ESR.

Les accidents ont donc concerné moins de 1 pour 1000 de l'effectif réalisé au 31 décembre 2009.

Ces données tendent à confirmer que le taux d'accidentés parmi les réservistes effectuant une activité sous ESR est très faible et relève de cas exceptionnels.

Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT) consécutives à ces accidents sont, pour **56,52%** d'entre elles, inférieures à 10 jours, résultant donc d'accidents légers. A l'opposé, pour **21,74%**, l'ITT est supérieure à 45 jours et concerne des cas plus graves. Trois décès sont à déplorer.



En 2009, trois décès en service de réservistes (2 marins, 1 gendarme) sont à déplorer.

2.2.1.2. Le dispositif de protection du réserviste : prise en charge des bénéficiaires.

La procédure retenue objet de l'instruction N° 5105 DEF/SGA/DAJ/CX2 du 06 juin 2007 relative à la prise en charge des réservistes blessés en service au cours d'une période d'activité de réserve, permet la prise en compte administrative et financière dès le jour de l'accident, de l'ensemble du dossier d'indemnisation par un interlocuteur unique, à savoir le Bureau Local du Contentieux (BLC)compétent.

Ce BLC assure le paiement des indemnités journalières au plus tard dans le mois qui suit l'arrêt temporaire de travail. Le montant de l'indemnité servie est calculé au plus près de celui de l'indemnité journalière dont le réserviste aurait pu bénéficier par sa caisse primaire d'assurances maladie habituelle au titre du risque "accident du travail".

Une fiche pratique visant à aider le réserviste opérationnel en cas d'accident survenant au cours d'une activité sous ESR ou au profit des des réservistes citoyens est en ligne sur son site internet (www.defense.gouv.fr/reserves).

Pour autant, l'intérêt pour les réservistes sous ESR de compléter cette couverture institutionnelle par une assurance complémentaire reste entier.

Des offres contractuelles adaptées à leur situation leur sont désormais proposées par les organismes d'assurances mutualistes spécialisés.

Enfin, il appartient aux réservistes opérationnels de veiller à ce que les risques encourus au cours de leurs activités sous ESR soient bien garantis par leurs assureurs respectifs, notamment pour ce qui concerne les emprunts financiers personnels, immobiliers ou professionnels.

2.3. La communication.

2.3.1 Le site Internet du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire.

La ligne éditoriale adoptée en 2008 pour le site de la réserve militaire (www.defense.gouv.fr/reserves) a été reconduite en 2009. L'attractivité du site a continué à être renforcée en poursuivant l'effort initié en termes d'iconographie et de facilité de navigation, tout en assurant une parution aussi fréquente que possible de courts articles d'actualité, les "brèves".

Il présente de plus des dossiers complets sur l'ensemble des sujets touchant à la réserve militaire, qu'ils soient de nature administrative ou d'emploi, et autorise la consultation et le téléchargement de différents outils de communication, régulièrement mis à jour. Il fait largement appel aux témoignages, présentés sous forme de documents écrits ou vidéo. Différents liens renvoient enfin vers les sites des armées et formations, comme vers ceux des associations de réservistes.

La mise à jour du site intervient en moyenne 3 à 4 fois par semaine, cette cadence pouvant atteindre pour certaines périodes, 1 à 2 nouveautés quotidiennes, et cela six jours sur sept. Des calendriers prévisionnels de mises à jour hebdomadaires, avec une visibilité de deux à trois semaines, ont contribué à dynamiser le site.

L'utilisation systématique des outils de suivi statistiques a permis de mesurer dans le temps l'efficacité des mesures prises et l'accueil des sujets proposés, à travers l'évolution du nombre de connexions, global et par thème, d'une part, et, d'autre part, l'observation de la nature des documents téléchargés par les internautes.

Enfin, le site de la réserve militaire offre à tout internaute, civil ou militaire, réserviste ou non, la possibilité d'inscrire son adresse électronique sur une "Liste de Diffusion". Cette inscription leur permet de recevoir des courriels signalant les nouveautés significatives en matière de réserve militaire, dès leur mise en ligne sur le site. Cet outil de communication proactive, mis en ligne en mai 2008, a connu un développement significatif en 2009.

Sur le plan quantitatif,

- Le nombre de connexions a poursuivi sa progression en 2009. La moyenne journalière s'établit à 1.330 connexions, contre 1.018 en 2008, soit une progression de 30%.
- Le pic lié à la Journée Nationale du Réserviste (JNR) du 8 mai 2009 est en très forte progression par rapport à celui constaté en 2008: le total de connexions d'avril (67.500) et de mai (68.900) est plus de deux fois supérieur au total des connexions enregistré en 2008 pour la JNR (63.894).
- Le nombre d'inscrits à la Liste de Diffusion a régulièrement augmenté tout au long de l'année, pour atteindre 3.634 abonnés au 31 décembre 2009 (2.512 au 31 décembre 2008).
- Sur le mois de décembre, représentatif des résultats annuels, le site de la réserve militaire s'est classé en douzième position du classement général des sous-sites défense et en troisième position des sites thématiques, derrière le portail défense et le sous-site "Familles"

L'objectif fixé de 450.000 connexions a été largement atteint, avec 485.675 connexions constatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (371.732 connexions en 2008).

Sur le plan qualitatif, l'analyse des pages consultées montre que le site a conforté sa position de diffuseur incontestable de documents officiels, tout en enregistrant une progression très sensible sur les rubriques "Actualités" et "Vie pratique".

La "Liste de Diffusion" permet désormais de transmettre avec une très grande facilité des informations génériques, ou ciblées sur des populations définies, tout en incitant à la consultation des éléments plus détaillés figurant sur le site, par l'introduction systématique de liens dans le corps des courriels envoyés.

La mise en ligne systématique sur le site de l'ensemble des outils de communication est largement utilisée par les internautes, avec, par

exemple, 47.221 documents téléchargés en avril et 49.000 en mai, autour de la journée nationale du réserviste. A noter que cette mise en ligne permet aussi de limiter une impression de ces documents plus onéreuse.

Les pics de trafic constatés à l'occasion de grands événements contribuent fortement à l'augmentation globale de l'audience du site. Les internautes découvrent à ces occasions le site de la réserve militaire et prennent l'habitude de le consulter régulièrement ensuite.

2.3.2. Communication électronique: perspectives 2010.

La progression enregistrée en 2009 doit se poursuivre en 2010, avec l'objectif d'obtenir un minimum de 500.000 connexions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, en conservant le même axe d'efforts.

Dans le courant de l'année 2009, de nouvelles fonctionnalités ont été mises en ligne, essentiellement tournées vers le travail collaboratif. Ces fonctionnalités, de type "Web 2.0", viennent appuyer les efforts menés en matière de soutien à la politique de la réserve militaire auprès des entreprises, administration et collectivités dans le cadre du "Partenariat Entreprises-Défense". L'objectif est ici de permettre à différentes populations ciblées, réparties sur l'ensemble du territoire national, de disposer en un espace unique, d'accès contrôlé, de l'ensemble de la documentation utile à leur action et de la possibilité d'échanger entre eux en toute confidentialité. Ce dispositif offre également la possibilité de mener des réunions virtuelles, contribuant ainsi à limiter le nombre de réunions centralisées, toujours lourdes et onéreuses. Un premier espace de ce type a été ouvert en 2009 au profit des correspondants défense régionaux entreprise-défense (CRED). Deux nouveaux espaces sont prévus en 2010, le premier pour les référents défense des entreprises partenaires de la défense, le second pour les relais défense des universités. La refonte du portail Défense et sa nouvelle charte graphique devrait accélérer l'amélioration projetée.

L'objectif de 500.000 connexions devrait être atteint sur le site de la Réserve Militaire pour l'ensemble de l'année 2010.

2.3.3. La Journée Nationale du Réserviste (JNR).

La loi du 22 octobre 1999, modifiée, portant organisation de la réserve militaire et du service de défense a instauré une journée nationale du réserviste (JNR).

Afin de donner plus d'ampleur et de la renouveler, la JNR 2009 s'est tenue le 8 mai, conformément aux prescriptions de la circulaire du ministre de la défense n°3712 du 4 mars 2009, sur le thème "S'engager pour des valeurs et les transmettre". Cette date et le thème de cette journée ont été choisis afin de mettre à profit les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 pour témoigner de la reconnaissance du pays à la réserve tant pour son rôle au cours du dernier conflit mondial que pour la place qu'elle tient désormais au sein des armées. Ainsi que le prévoyait cette circulaire, certaines manifestations se sont déroulées dans les jours précédant ou suivant cette date, pour tenir compte d'impératifs ou d'événements locaux.

Une forte croissance des événements liés à la JNR : Sur l'ensemble du territoire national, 328 manifestations étaient annoncées, dans 335¹ communes et 92 départements en 2009, soit une large hausse par rapport aux 92 manifestations réalisées dans 64 villes dans le cadre de la JNR 2008. Ce quadruplement du nombre de manifestations est notamment dû à la date choisie pour la JNR. Par ailleurs les manifestations de l'ONAC ont été comptabilisées.

¹Cette différence s'explique par la présence d'actions dupliquées dans plusieurs communes, comme par exemple les conférences données dans les collèges et lycée.

2.3.3.1. Objectifs.

Décentralisée sur tout le territoire français, cette journée devait donc regrouper les principaux acteurs au cœur de la cité pour rendre hommage à ces femmes et ces hommes qui sont "deux fois citoyens".

Le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants avait fixé aux manifestations organisées dans le cadre de cette journée un triple objectif:

- mobiliser le corps enseignant sur ces thématiques;
- présenter aux lycéens, notamment les classes de Première et de Terminale, l'organisation et les possibilités d'emploi dans la réserve militaire ;
- faire comprendre la signification et l'importance d'une journée nationale de commémoration, singulièrement le 8 mai 1945, date de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe et de la victoire sur le nazisme ;
- inviter le plus grand nombre de nos concitoyens et plus particulièrement les jeunes à participer aux cérémonies du 8 mai.

Plus généralement, les manifestations organisées dans le cadre de cette journée devaient permettre:

- de mettre en avant les réservistes opérationnels et citoyens en les invitant à participer activement aux cérémonies du 8 mai (prises d'armes et cérémonies dans les communes) ;
- de promouvoir les valeurs portées par la réserve militaire dans ses deux composantes : opérationnelle et citoyenne ;
- d'amplifier les actions d'information conduites tant en direction du monde de l'éducation que de nos concitoyens en général ;
- de sensibiliser nos concitoyens à l'importance de l'engagement au service de la défense.

2.3.3.2. Déroulement.

Les formes d'actions arrêtées par les organisateurs ont respecté les souhaits du ministre. Elles ont été liées à des événements locaux chaque fois que possible. L'implication des associations de réservistes a dans ce cas été primordiale, notamment grâce à l'efficacité de leurs réseaux. Cependant les manifestations ont été aussi variées que les années précédentes: colloques, forums, tables rondes, témoignages,

présentations de matériels, Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) spéciales, journées portes ouvertes...

Dans la plupart des cas, les correspondants régionaux "entreprise" défense (CRED) et quelques référents défense des entreprises partenaires de la défense se sont associés à l'événement.

Les municipalités mais aussi les directeurs d'établissements scolaires, notamment collèges et lycées, ce sont associés chaque fois que possible dans l'organisation des cérémonies commémoratives. Le thème choisi cette année a largement facilité ces contributions. L'implication significative des associations de réservistes est une fois de plus à souligner, tant dans leur large représentation durant les manifestations, que dans leur investissement dans l'organisation d'événements. Cependant, les relations entre les associations et organisateurs sont parfois peu développées. Or c'est également par ce biais que l'adhésion et la participation des réservistes peut se faire.

Les messages adressés via la plateforme de la DICOD, aux correspondants défense des municipalités ont eu un impact fort. On dénombre près de 400 appels enregistrés au CSRM émanant de correspondants défense souhaitant plus d'informations. Le soutien des mairies est essentiel pour le bon déroulement de la JNR. Les commémorations ont donc été organisées par les municipalités, ce qui souligne le bien-fondé d'une plus grande collaboration avec les collectivités locales.

Les chefs d'entreprises, qui constituent une cible privilégiée, n'ont pas semblé manifester un grand intérêt à l'opération. Il est nécessaire de mettre en place une communication très spécifique pour ce public, dont les attentes sont très différentes des autres cibles. Mettre le monde de l'entreprise à l'honneur, une année sur deux, comme cela se fait avec le monde de l'enseignement serait un facteur bénéfique pour attirer cette cible par ailleurs difficile d'accès.

2.3.3.3. Manifestations majeures.

a) Forum du 8 avril:

Le forum organisé par la DMPA, à l'université de Paris-Dauphine "S'engager pour des valeurs et les transmettre" a reçu un accueil favorable. Près de 500 personnes étaient présentes dont environ 250 réservistes issus de la communauté éducative. Les autres participants étaient issus en grande partie du monde de l'entreprise, de l'enseignement supérieur ou encore du milieu associatif.

145 participants ont renseigné le questionnaire de satisfaction. De ce questionnaire il ressort que 82% des personnes interrogées ont été satisfaites de cette journée. Elle a été particulièrement appréciée en raison de son utilité pour appréhender le rôle des réservistes (64%), partager son expérience (50%) et contribuer à la mise en œuvre de du protocole défense/Education nationale (36%).

La table ronde n°3 sur la jeunesse et la notion de valeurs a particulièrement été appréciée (71%).

b) Manifestations du 8 mai.

Les deux grandes manifestations à Paris et dans le Var étaient bien entendu les points phares de cette journée

A Paris

Matinée: Dépôt de gerbe par le Président de la République au pied de la statue du général de Gaulle.

Soir: ravivage la Flamme sous l'Arc de Triomphe, sous la présidence du secrétaire d'Etat Jean Marie Bockel, en présence de plusieurs centaines de réservistes et de jeunes, suivi d'un cocktail dans les salons d'honneur du Gouverneur Militaire de Paris.

Dans le Var

Dans la journée :

- Cérémonie militaire sur la plage de la Nartelle (commune de Sainte-Maxime) – revue des troupes et prise de parole par le Président de la République.
- Revue navale à bord du Bâtiment de Projection et de Commandement (BPC) MISTRAL, pour le Président de la République et les membres du Gouvernement.

En région, de nombreuses manifestations ont suscité l'intérêt du public, parmi lesquelles:

Dans la région Nord-Ouest

La marche à l'aube, organisée le 26 mars à Caen en direction des plages du débarquement en amont de la JNR, a réuni plus 1000 réservistes, de toutes armées et de tous grades.

A Toulouse

Remise de conventions de partenariat "Entreprise-défense" le 23 avril et organisation d'un rallye pour les jeunes des lycées et collèges le 8 mai.

Saint-Dizier

Exposition sur la réserve militaire sur la base aérienne 113, à destination des jeunes.

Epinal

Création d'une exposition itinérante sur la réserve militaire pour tous les établissements scolaires du département.

Les Antilles, la Guyane, Tahiti, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, ont également proposé des manifestations.

L'analyse des manifestations organisées a montré, à nouveau, que leur qualité ne dépend pas tant des moyens financiers mis en œuvre que de

l'implication des organisateurs et des différents acteurs, réservistes ou non.

Les démonstrations dynamiques de matériels, les simulateurs et présentations d'exercices (maîtres-chiens, plongeurs...) ainsi que les visites de lieux significatifs rencontrent toujours un vif succès auprès du public et notamment des jeunes.

Cette année, le thème aidant, les actions vers les plus jeunes ont été nombreuses: invitation aux cérémonies commémoratives, expositions sur la réserve, démonstration de matériel, rallyes...

2.3.3.4. Communications.

La communication faite autour de la JNR 2009 est en progression comparativement à l'année précédente. Les reportages télévisés, les annonces sur les sites internet gouvernementaux, les brochures et le kit de communication proposé sur le site internet du CSRM ont permis à la JNR d'être mieux médiatisée. Cependant, on déplore encore que les médias n'aient pas porté intérêt suffisant à l'évènement. Ce manque d'intérêt semble par ailleurs être en lien direct avec la méconnaissance de la réserve par public. En revanche, le lien avec les commémorations du 8 mai ont joué en la faveur de la JNR.

L'absence de la réserve dans les discours des autorités le 8 mai à La Nartelle a entraîné incompréhension et déception. Lors de la prochaine édition de la JNR, il sera nécessaire de mettre en cohérence les discours médiatiques. Le pilotage de la communication par la présidence de la République a rendu plus délicate celle du secrétariat d'Etat à la défense aux anciens combattants.

a) Communication nationale.

Les annonces préalables, échos et les relais dans la presse nationale restent encore insuffisants pour faire connaître l'évènement au plus

large public. Cependant on peut noter une progression par rapport à l'an passé. Les reportages télévisés ont été plus nombreux, le monde de l'internet s'est également davantage intéressé à la réserve militaire avec des dossiers ou des témoignages de réservistes proposés aux internautes sur certains sites.

La communication via internet confirme son efficacité. La campagne E-régie, doit être maintenue. En effet cette campagne de promotion de l'évènement sur les sites internet gouvernementaux assurant une communication efficace vers un public diversifié. Elle a permis aux internautes de prendre de connaissance de la JNR mais également de mieux faire connaître la réserve grâce au lien redirigeant vers le site internet du CSRM.

Le site du CSRM a connu des taux de fréquentation record durant cette période avec près de 160 000 connexions entre le 1^{er} avril et le 10 mai, enregistrant plus de 5000 visites par jours entre le 1^{er} et le 8 mai.

Actions notées au niveau national:

1. *Points de presse DICOD*: annonce de la JNR, et du colloque du 8 avril.
2. 5 reportages télévisés sur les journaux de TF1, France 2 et M6
3. Campagne *E-régie* annonçant l'évènement sur les sites gouvernementaux
4. Réalisation d'un DVD sur le 8 mai et la réserve, remis à tous les établissements scolaires du second degré

b) **Communication locale.**

Localement, la presse a bien compensé la carence médiatique nationale en relayant largement les manifestations organisées dans le cadre de la JNR. L'effort de certains organisateurs a permis d'obtenir plus d'une centaine d'articles dans la presse quotidienne régionale contre une quarantaine en 2008.

Le mot réserviste n'a pas été prononcé dans un discours politique du ministère depuis juin 2009 (9 mois).

2.4. Le partenariat avec les entreprises.

2.4.1. L'organisation du partenariat.

L'activité militaire des réservistes, qui est prise pour partie sur leur temps de travail, ne doit pas mettre en péril leur activité civile et leurs rapports avec leurs employeurs. Or, les objectifs d'activité moyenne annuelle, qui dépendent directement des besoins des forces armées, dépassent les seules possibilités garanties par la loi. L'adhésion des employeurs à la nouvelle politique de la réserve militaire est donc une nécessité et doit être suscitée.

Là se situe le champ d'application du partenariat défense - entreprises, dont la mise en place et le suivi ont été confiés au CSRM.

Celui-ci assure cette mission au travers d'une structure spécifique, le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE), dont l'échelon régional est constitué d'un réseau de correspondants régionaux entreprises-défense (CRED), chargés d'obtenir, par la signature de conventions de partenariat, le soutien des acteurs socio-économiques, et d'assurer la médiation de premier niveau entre les employeurs, les réservistes et les forces armées.

Fin 2009, 28 CRED étaient opérationnels dans les régions suivantes : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion et Rhône-Alpes.

2.4.2. Le dispositif légal et conventionnel du partenariat.

Le Code de la défense (partie 4, livre 2) a conforté le partenariat entre la Défense et les entreprises en apportant aux entreprises des contreparties intéressantes.

Les entreprises qui acceptent de mettre en œuvre des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi, matérialisent cette adhésion par la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Le terme "entreprises" recouvre tous les organismes publics et privés employant du personnel, quel que soit leur statut juridique.

L'objectif de cette convention est :

- de faciliter la disponibilité et la réactivité des membres de l'entreprise titulaires d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- d'améliorer les conditions de rémunération des réservistes pendant leurs activités militaires par le maintien de tout ou partie de leur salaire ;
- de resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du référent-défense désigné dans l'entreprise, interlocuteur direct du CSRM ;
- de mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la défense et l'entreprise permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération.

Ce que la signature d'une convention apporte à l'entreprise :

1. Signer une convention de soutien à la politique de la réserve militaire,

Conventionnement qui est du niveau du ministre de la défense,

C'est pour l'entreprise se montrer citoyenne, donner l'exemple de son civisme.

2. Le livre II, partie 4 du code de la défense précise les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels.

En s'engageant au-delà de la loi par des avantages en matière de durée de périodes, de réactivité et de salaires, l'entreprise reçoit en contrepartie, de la part du ministre de la défense, la qualité de "Partenaire de la défense nationale" et le logo qui lui est associé. Ce dernier peut être utilisé par l'entreprise sur ses documents et supports pendant la durée de la convention, sous réserve du respect du code des marchés publics;



3. Elle reçoit **d'autres avantages** dont notamment :
 - la participation gratuite à un stage d'initiation à **l'intelligence économique**,
 - la possibilité d'assimiler certaines périodes de réserve à la **formation professionnelle continue de l'entreprise** et de récupérer les coûts salariaux correspondants,
 - la possibilité de demander un **crédit d'impôt réserve militaire** prévoyant la récupération d'une partie des rémunérations des salariés réservistes,
 - un accès à certaines **informations particulières**.

4. Par ailleurs, signer une convention de partenariat, **c'est pour l'entreprise :**

- lui donner les moyens de mieux connaître ses salariés réservistes
- reconnaître leur civisme et stimuler leur polyvalence
- favoriser leur épanouissement et leur équilibre
- **avoir compris l'intérêt qu'elle pouvait tirer des qualités que ses salariés réservistes développent au niveau militaire** (esprit d'équipe, sens des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du rendu-compte, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité positive en gestion de crise ... en somme un **SAVOIR-ETRE**)
- **ouvrir des horizons en matière de CCM (coopération civilo-militaire)**

2.4.3. Résultats.

Fin 2009, 270 conventions étaient actives. Et le réseau de ces entreprises Partenaires de la défense est animé par le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).

Les signataires représentent un panel très large d'activités (distribution, services informatiques, aéronautiques, services publics, vente, commerce, industrie agroalimentaire, énergie, chimie, audit et expertise comptable, artisanat), de statuts (entreprises individuelles, sociétés commerciales, collectivités territoriales, hôpitaux) et de tailles.

2.4.4. Les conventions d'admission à servir de réservistes opérationnels auprès d'entreprises (articles L 4221-7 à L 4221-9 du code de la défense).

L'article L 4221-7 du code de la défense permet à des volontaires de servir, dans la réserve opérationnelle, dans l'intérêt de la défense, auprès d'une entreprise qui participe au soutien des forces armées ou accompagne des opérations d'exportation relevant du domaine de la défense.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre le ministère de la défense et l'entreprise concernée.

Le 06 octobre 2009, les entreprises Dassault et Thales ont signé les deux premières conventions avec Monsieur Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

Le 18 décembre 2009, la société DCI a aussi signé ce type de convention.

2.5. Les commissions et groupes de travail.

Le conseil supérieur de la réserve militaire a été mandaté par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants sur différents sujets d'étude. A cet effet, le CSRM a mis en place trois groupes de travail (notoriété de la réserve, internationalisation de la réserve, revitalisation des associations) s'ajoutant aux deux commissions (réserve opérationnelle et réserve citoyenne).

2.5.1. Les commissions.

La commission d'études prospectives sur la réserve opérationnelle a reçu pour mandat de réfléchir aux conséquences de la mise en place des bases de défense sur la géographie des réservistes et de faire des propositions pour ne pas perdre ce vivier de compétences. La commission préconise, entre autres, de mettre en place des officiers de réserve adjoint auprès de chaque commandant de base de défense afin d'assurer l'interface entre toutes les entités au niveau réserve. La commission a également fait des propositions sur l'évolution de la réserve opérationnelle dans des domaines allant de l'emploi à la formation en passant par les relations internationales.

Mandatée également par le SEDAC, la commission d'études prospectives sur la réserve citoyenne avait pour mission de réfléchir à la nouvelle appellation des réservistes citoyens, la mise en place d'un insigne distinctif pour tous ainsi que l'étude d'une meilleure articulation entre réserve opérationnelle, réserve citoyenne et honorariat.

La commission propose de retenir une appellation déliée de toute connotation purement militaire et que tous se dénomment "réservistes citoyens".

2.5.2. Les groupes de travail.

Internationalisation de la réserve

Trois propositions ressortent des travaux menés pour ce groupe de travail :

- obtenir un accroissement des formations au sein des écoles de l'OTAN et au Collège Européen de Défense et de Sécurité,
- pouvoir bénéficier d'échanges et d'affectations croisés, notamment en participant à des exercices multinationaux hors de France,
- mener un rôle d'influence, en profitant de la Présidence française de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR) de 2012 à 2014.

Notoriété de la réserve

La conclusion principale de ce groupe est qu'il convient d'adopter un axe unique de communication, reposant sur des valeurs fortes, indiscutables et pérennes : "La France a besoin de réservistes militaires, et les emploie".

Il propose de décliner cette conclusion par la présentation concrète de la place qu'occupe aujourd'hui la réserve militaire au sein du dispositif de défense et de sécurité du pays en renforcement de l'active, en la fondant sur le couple indissociable "besoins/missions" et non sur un discours dogmatique, dialectique ou technique. Cette approche soutient la notion de résilience, telle qu'entendue par le Livre Blanc.

La notion de "professionnel à temps partagé" ou "à temps choisi", qui débouche sur celle d'engagement personnel et citoyen, sera préférable à celle d'intérim ou de vacation, à l'opposé de la pleine appartenance des réservistes à l'institution militaire, qui devrait être affirmée. La distinction entre réserves citoyenne et opérationnelle trouverait naturellement sa place par l'expression des besoins de l'institution, et les emplois de réservistes que la satisfaction de ces besoins suppose.

Le principe d'une campagne publicitaire spécifique "réserve militaire" a été écarté, au profit d'un ensemble organisé d'actions et de mesures simples, continuées dans le temps et adaptées finement à chacune des cibles identifiées et classées par ordre de priorité.

Le groupe a enfin souligné l'importance d'une prise de parole claire, régulière et systématique chaque fois que les circonstances s'y prêtent, des différents responsables politiques et administratifs, à tous les niveaux, en notant que l'efficacité de cette prise de parole sera d'autant plus grande qu'elle sera coordonnée au niveau interministériel.

Revitalisation des associations de réservistes

Trois propositions ressortent des travaux menés par le groupe de travail:

- la représentativité d'une association peut être mesurée principalement par sa présence sur l'ensemble du territoire national et par le nombre de réservistes opérationnels, réservistes citoyens et sympathisants.
- les conventions avec les armées doivent être homogénéisées et inclure des "contrats d'objectifs" selon les activités terrain de chaque association.
- le renouvellement et l'augmentation des adhérents des associations de réservistes est soumis à différentes conditions : fluidifier les rencontres entre les réservistes, les personnels d'active et les citoyens, permettre aux associations d'avoir un contact avec les jeunes concitoyens, tant aux journées d'Appel de Préparation à la Défense qu'à l'occasion des PMIPDN (ex préparations militaires) et collaborer avec l'active pour la constitution de fichiers de réservistes.

3. CONCLUSION.

Le réserviste opérationnel est intégré à l'active. L'objectif 2015 reste 80 500 réservistes opérationnels sous ESR (dont 40 000 pour la gendarmerie nationale) pour une durée d'emploi de 25 jours en moyenne. L'année 2009 marque **une pause nette** (légère régression) de la montée en puissance même si les jours d'activité ont augmentés (hors gendarmerie). Trois budgets successifs identiques ont **freiné la dynamique de recrutement**.

La réserve citoyenne semble mieux définie et mieux prise en compte. De nouvelles mesures (appellation "**Réserviste Citoyen**") devraient clarifier le rôle de ces bénévoles du service public.

Enfin, on peut craindre un **essoufflement global** dû à des objectifs que les **systèmes administratifs** ont toujours **du mal à accompagner**.

Pour en savoir plus sur la réserve :

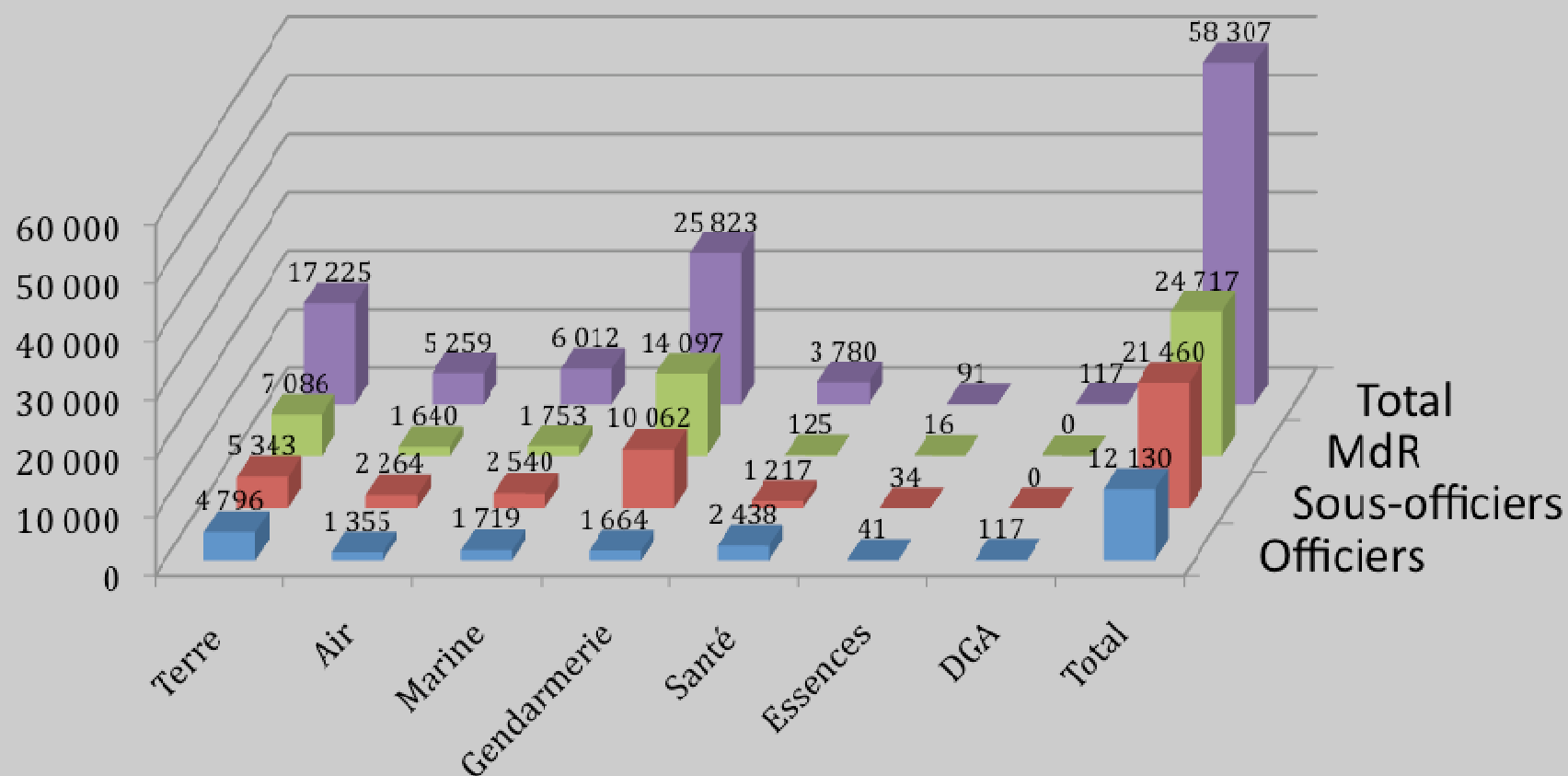
- 1 livre : Les réservistes militaires

Collection Les petits guides de la défense – La documentation française

- 1 site : www.defense.gouv.fr/reserves

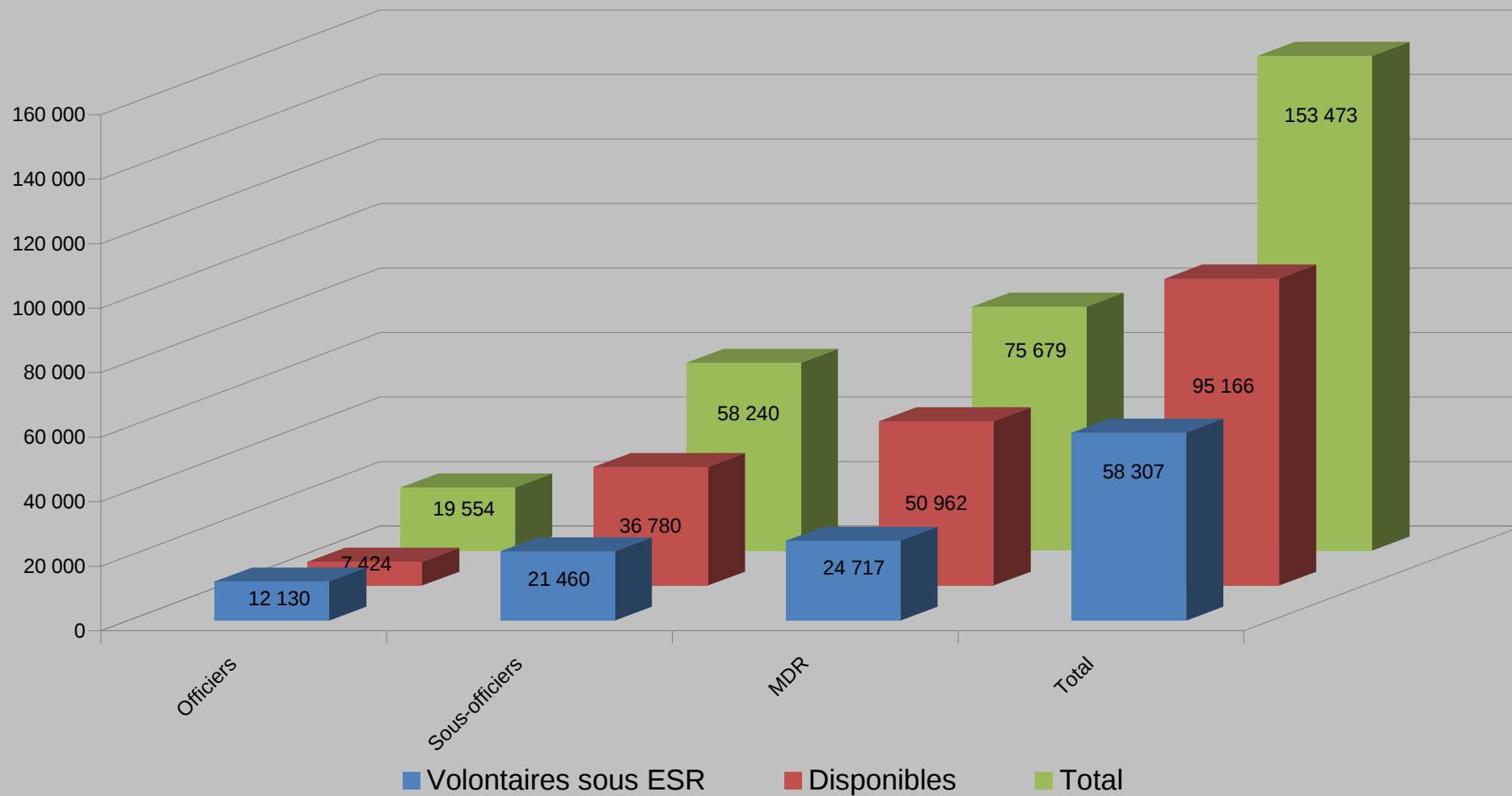
ANNEXES

ANNEXE 1 : Répartition des réservistes opérationnels sous ESR au 31 décembre 09



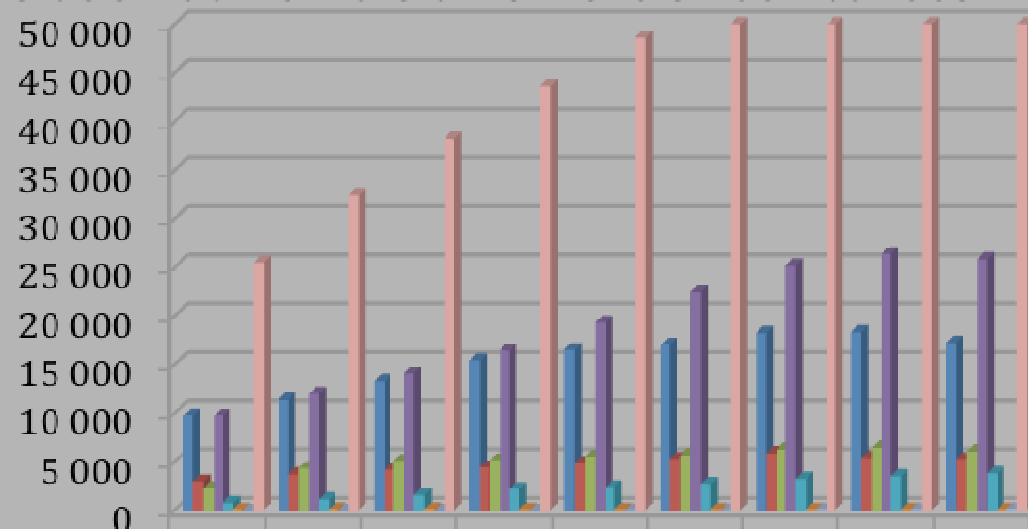
ANNEXE 2

Répartition catégorielle des réservistes opérationnels sous ESR et



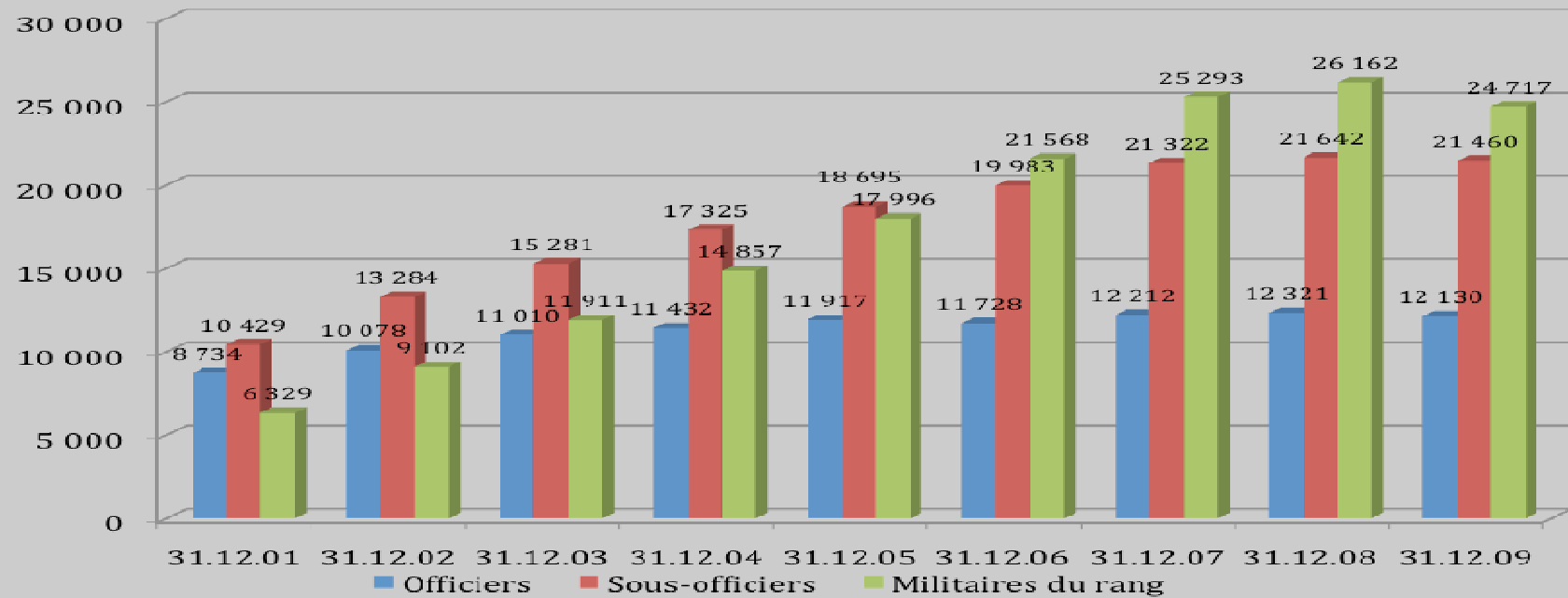
ANNEXE 3

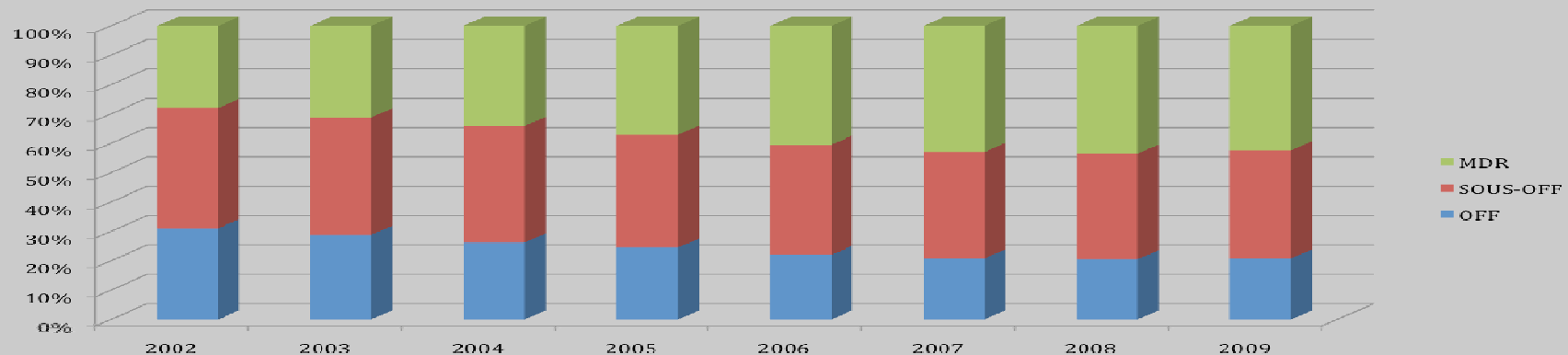
Evolution du nombre d'ESR entre 2001 et 2009



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Terre	9 714	11 348	13 304	15 439	16 485	17 002	18 249	18 348	17 225
Air	2 977	3 673	4 157	4 369	4 823	5 260	5 824	5 362	5 259
Marine	2 254	4 267	5 068	5 162	5 493	5 660	6 199	6 372	6 012
Gendarmerie	9 697	11 966	14 033	16 430	19 295	22 503	25 179	26 372	25 823
Service de santé	752	1 110	1 538	2 125	2 401	2 707	3 216	3 500	3 780
Service des essences	98	100	102	89	83	97	97	90	91
Délégation générale pour l'armement	0	0	0	0	28	50	63	81	117
TOTAL	25 492	32 464	38 202	43 614	48 608	53 279	58 827	60 125	58 307

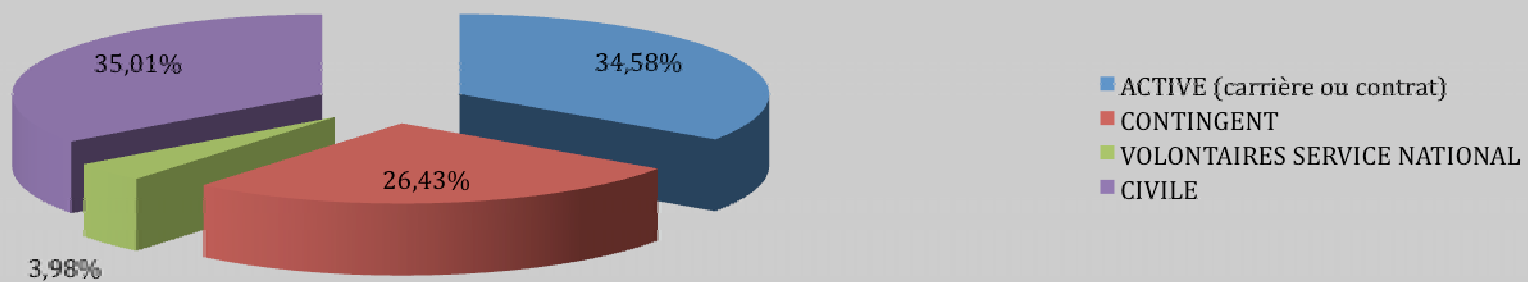
ANNEXE 4 : Distribution des ESR entre 2001 et 2009 en catégorie de grades



ANNEXE 5
Evolution de la répartition catégorielle des Effectifs (ESR) entre 2002 et 2009

ANNEXE 6

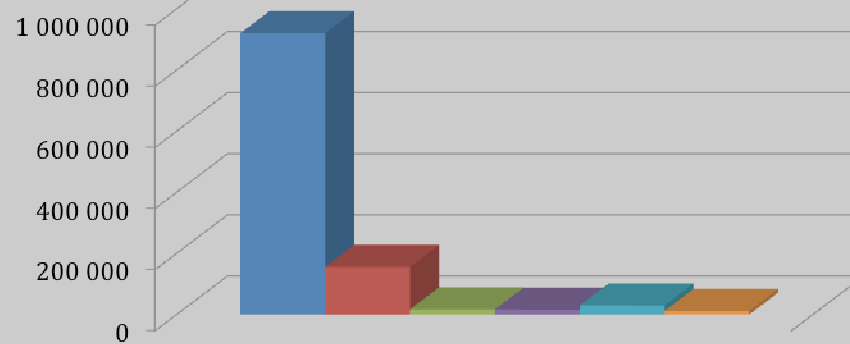
	ARMEE DE TERRE	ARMEE DE L'AIR	MARINE	GENDARMERIE	SERVICE DE SANTE	SERVICE DES ESSENCES	DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT
CARRIERE/CONTRAT	35,16%	54,93%	57,70%	25,81%	25,29%	78,02%	46,15%
CONTINGENT	32,25%	13,65%	7,55%	29,30%	29,13%	20,88%	0,00%
VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS	0,52%	1,69%	0,95%	7,90%	1,14%	0,00%	0,00%
VOLONTAIRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE	32,06%	29,72%	33,80%	36,99%	44,44%	1,10%	53,85%

Répartition des réservistes opérationnels par origines



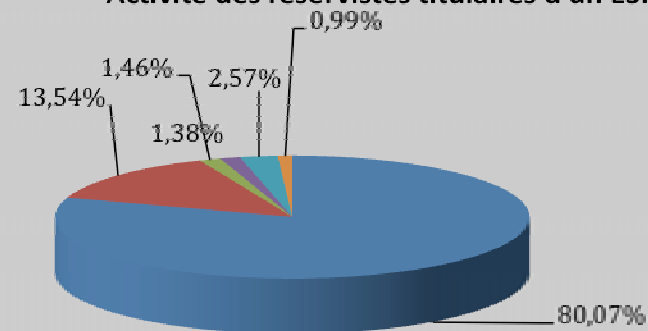
ANNEXE 7

Activité des réservistes titulaires d'un ESR



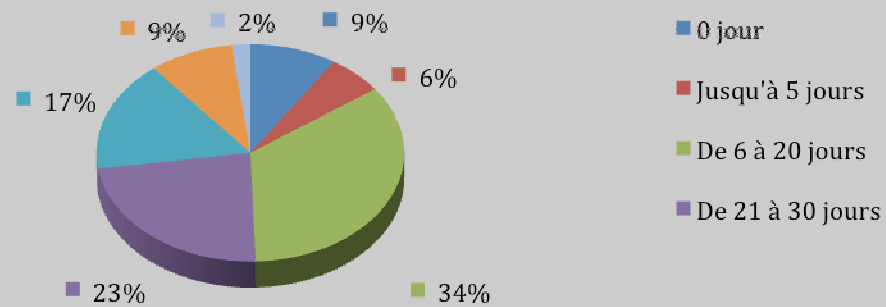
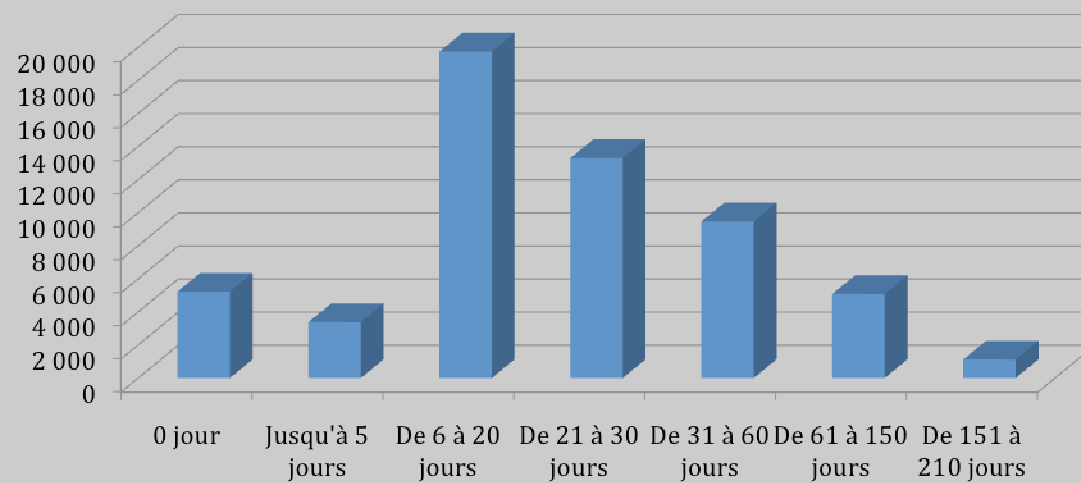
- SUR LE TERRITOIRE EMPLOI UNITE OU ETAT-MAJOR
- SUR LE TERRITOIRE FORMATION
- SUR LE TERRITOIRE PARCOURS CITOYEN
- SUR LE TERRITOIRE AUTRES
- HORS TERRITOIRE OPEX
- HORS TERRITOIRE Autres (Etranger)

Activité des réservistes titulaires d'un ESR



- EMPLOI
- FORMATION
- PARCOURS CITOYEN
- AUTRES
- OPEX
- Autres (Etranger)

ANNEXE 8 **Durée moyenne de l'activité des réservistes titulaires d'un ESR**



ANNEXE 9

Réserve citoyenne en 2009

	OFFICIERS	SOUS OFFICIERS	MDR	Total
Terre	627	70	5	702
Air	443	205	47	695
Marine	292	71	15	378
Gendarmerie	400	29	1	430
Santé	236	44	7	287
Essences	3	0	0	3
DGA	41	0	0	41
Total	2042	419	75	2 536
%	81%	17%	3%	

Origine des réservistes citoyens en 2009

	Anciens militaires	Anciens réservistes opérationnels	Issus société civile
%	32%	37%	31%

Féminisation réserve citoyenne en 2009

	Hommes	Femmes	TOTAL
Global armées	1 956	300	2 256
%	86,70%	13,30%	